



## Bail signé, logement jamais obtenu

Par **gobble66**, le **31/05/2010** à **18:24**

Bonjour,

Mon conjoint et moi avons loué un appartement (bail signé , FA payés) à 700kms de notre ancien logement, avec une agence immobilière. Le nouveau logement était en travaux à la signature du bail (le 13 avril) et devait être prêt le 18 mai pour l'état des lieux.

3 jours avant notre emménagement l'agence nous annonce que l'appartement n'est pas prêt, et que le propriétaire ne fera rien pour nous aider.

Nous sommes donc arrivés le 18 mai au matin avec notre camion chargé de tous nos meubles. L'agence nous relogé dans un appartement de transition en nous faisant re-signer un bail, état des lieux... et nous demande bien sûr un préavis de 3 mois pour le quitter (car une future locataire attend qu'on s'en aille pour prendre l'appartement).

L'agence a jeté tous les exemplaires du 1er bail signé.

Je souhaite savoir quels sont nos droits vis à vis de la situation, peut-on demander un dédommagement (remboursement d'une partie des frais d'agence par exemple)?

Nous avons tout organisé depuis un mois, (camion, réexpédition du courrier, ouverture de ligne...) et nous nous sommes retrouvés à la rue le jour même de notre emménagement.

D'avance merci. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **31/05/2010** à **18:32**

[fluo]ADIL DE LA CHARENTE-MARITIME[/fluo]

LA ROCHELLE

E-mail : [contact@adil17.org](mailto:contact@adil17.org)

70 bis, avenue Jean Guiton

17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 34 41 36

Bonsoir, prenez contact avec l'Association ADIL ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires en conflit avec leurs bailleurs et vous aideront, courage à vous, cordialement.